

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manqué
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									J		

L' Abeille.

VOL. 1.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 4 AVRIL, 1849.

No 28.

Consummatum est.

Et la mère était là, la mère désolée
Heurtant le sol impur de ses genoux meurtris ;
Elle était là, muette et la tête voilée,
Et les bras tendus vers son fils.

Or, quand la croix monta sur le haut du Calvaire,
C'était la sixième heure, et d'informes brouillards,
Des ténèbres sans nom plus froides qu'un suaire
Descendirent de toutes parts.

Et les cicus se cachaient, et le grand astre même
S'abîmait sous des flots d'un pourpre menaçant ;
Et l'on eût dit, à voir son rouge diadème,
Qu'il plongeait dans un lac de sang.

Et les rumeurs du jour désertaient l'étendue ;
Seulement, sur les rocs épars et foudroyés,
Des aquilons sans bruit chassaient l'aigle éperdue
Et les nuages effrayés.

Et d'instant en instant les pâles sentinelles
S'interrogeaient des yeux à défaut de la voix,
Car on avait déjà cru voir de blanches ailes
Passer au-dessus de la croix.

Et la victime sainte élevait sa prière,
Et ses lèvres, planant sur ce peuple insensé,
Murmuraient à voix basse : O mon père ! O mon père !
Pourquoi m'avez-vous délaissé ? [re !

Point de bruit alentour ; — mais le désert sans borne,
Le désert vacillait semblable au vieux Sina.
Point de bruit alentour ; — le silence était morne,
Quand la neuvième heure sonna . . .

Alors du sein des monts, du milieu des grands arbres,
Du milieu des grands bois battus comme une mer,
Du milieu des tombeaux qui secouaient leurs marbres,
Se brisaient et lançaient des cadavres dans l'air,

Une voix s'éleva, voix perçante et profonde,
Comme si la nature allait se désunir ;
Et le drame funèbre acheva de finir
Dans les convulsions du monde !

Edouard Turquetly.

SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU PAPE. (Suite.)

Non seulement le Pape doit être libre au dehors, mais il doit l'être au dedans.

Père et Roi de la grande famille des fidèles, il l'est aussi d'une cité privilégiée. Si l'ordre est partout nécessaire, si la sécurité du pouvoir et le respect de l'autorité sont partout désirables pour le bonheur des peuples, il est vrai de dire qu'à Rome les intérêts les plus chers de l'univers catholique exigent que le Pape ne souffre point violence, qu'il n'y soit exposé ni aux empiètements d'un ministère du poignard, ni aux exigences de l'élément. Nous savons bien que l'héritier des Léon, des Grégoire, des Innocent, des Pie VI et VII, saurait opposer un front d'airain aux passions soulevées contre l'autorité spirituelle ; mais quel scandale pour toute l'Église, quel douleur pour les fidèles qui apprennent les outrages faits au Pontife !

Et puis, l'élément laisserait-elle en li-

berté ces congrégations chargées de répondre aux consultations du monde chrétien ?

Croit-on qu'il soit tolérable à nos âmes de voir des assassins et des émeutiers entourer le Quirinal, dispenser le Sacré Collège, faire mourir le Pape de douleur et lui préparer un successeur ?

Croit-on que nos consciences trouveraient une consolation suffisante à penser que l'Église Catholique est immortelle ? Nous l'avouons humblement, la béatitude de notre foi ne va pas jusque-là.

Mr. Hurter (alors protestant) écrivait dans la *Vie d'Innocent III* : " La sûreté du pays et de la ville d'où le Souverain Pontife doit veiller au maintien et à la conservation de l'Église dans toutes les autres contrées, est une des conditions essentielles pour remplir les devoirs d'une position si élevée. Comment, en effet, le Pape pourrait-il planer sur tant de relations diverses, donner conseil et assistance, prendre des décisions dans les affaires innombrables de toutes les Églises, veiller à l'extension du Royaume de Dieu, repousser les attaques contre la foi, parler librement aux rois et aux peuples, s'il ne trouvait le repos dans sa propre maison, si les complots des méchants le forçaient à concentrer sur ses propres états le regard qui devait embrasser le monde à combattre pour le soin de son propre salut et de sa liberté, ou chercher en fugitif protection et asile chez l'étranger ? "

" Lorsque, dit un écrivain du *Courrier français*, la disposition du chef de l'Église, comme souverain temporel, peut entraîner dans les sociétés tant de malheurs . . . lorsqu'elle peut avoir pour conséquence la ruine d'une institution universelle, du salut de laquelle dépendent le repos des consciences et la paix du monde, — n'est-on pas conduit à se demander si, au nom de son indépendance, un petit peuple qu'une main étrangère a seule élevé, et que des mains étrangères ont seules soutenu au rang des États, peut prétendre, à bon droit, qu'à lui seul il appartient de prendre souverainement une décision si redoutable ? "

" L'indépendance du Souverain Pontife, dit l'infortuné comte Rossi aux Romains, est sous la garantie commune de la conscience des Catholiques. Rome, centre et tête du Catholicisme, appartient aux Chrétiens encore plus qu'aux Romains mêmes. Tenez-vous pour avertis, nous ne vous

laisserons pas décapiter la Chrétienté et réduire le Pape fugitif à demander un abri qu'on pourrait faire payer cher à sa liberté. "

Il faut que le Pape soit libre, indépendant, souverain, afin de conserver avec toutes les nations chrétiennes cette bonne harmonie nécessaire à leur bonheur.

L'impie Voltaire avouait que l'intérêt de tous les peuples seroit de remettre toutes leurs querelles entre les mains du Pape. Le protestant Leibnitz disoit que cet arbitrage ramèneroit le siècle d'or.

Mr. Charles Dupin, dans l'Assemblée Nationale de France, a exprimé l'espoir que les excès des révolutionnaires romains vont réveiller l'attention des puissances chrétiennes et les engager à intervenir dans le rétablissement d'une souveraineté nécessaire à leur bonheur.

Lorsque Napoléon voulut obliger Pie VII à déclarer la guerre à l'Angleterre, l'immortel Pontife répondit : " Je suis le Père commun de tous les chrétiens, je ne puis avoir d'ennemis parmi eux. " Napoléon, pour n'avoir pas compris ces vérités, se brisa lui-même en voulant briser le Pontife.

Vainement l'Empereur essayait-il à justifier ses violences en disant à Mr. Emery, supérieur de St. Sulpice : " Je ne veux contester pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de J. C. ; mais J. C. ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parcequ'il ne sait pas en user et qu'elle l'empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. Mr. Emery, que pensez-vous de cela ? "

Sire, répondit le prêtre, Votre Majesté honore Bessuet, et se plaît à nous le citer souvent. Voici ses paroles, je les sais par cœur : " Nous savons que les Pontifes romains possèdent aussi légitimement que qui que ce soit sur la terre des biens, des droits et une souveraineté (*bona, jura, imperia*). Nous savons de plus que ces possessions, en tant que dédiées à Dieu, sont sacrées, et qu'on ne peut, sans commettre un sacrilège, les envahir. Le Siège Apostolique possède la souveraineté de la ville de Rome et de ses États, afin qu'il exerce sa puissance spirituelle dans tout l'univers plus librement, en sécurité, en paix (*liberior ac tutior*). Nous en félicitons non seulement le Siège Apostolique, mais encore toute l'Église uni-

verselle; et nous souhaitons de toute l'ardeur de nos vœux que ce Principat sacré demeure à jamais sain et sauf en toutes manières."

Napoléon vaincu se retira: en sortant, il salua Mr. Emery avec une marque sensible d'estime et de respect. Malheureusement les conseils de Mr. Emery avoient été invoqués trop tard; mais la Providence a ses voies qui ne sont pas les nôtres.

Le nouveau de Napoléon, président de la république française vient d'écrire au pape: "La souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Église est intimement liée à l'état du Catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie."

Jusqu'à présent nous avons étudié les motifs de la souveraineté temporelle, voyons maintenant par quelles voies admirables s'est accomplie la pensée de Dieu.

"Il n'y a pas, dit le Comte de Maistre, en Europe de souveraineté plus justifiable, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que celle des Souverains Pontifes. Elle est comme la loi divine, *Justificata in semetipsis*. Mais ce qu'il y a de vraiment étonnant, c'est de voir les Papes devenir Souverains sans s'en apercevoir, et même, à parler exactement, malgré eux. Une loi invisible élevait le Siège de Rome et l'on peut dire que le Chef de l'Église universelle naquit souverain. De l'échafaud des martyrs il monta sur un trône qu'on n'apercevait pas d'abord, mais qui se consolidait insensiblement comme toutes les grandes choses."

Aussi loin que l'on remonte, on trouve dans la Papauté une sorte de magistrature temporelle; les traces en sont dans cet arbitrage pacifique recommandé par St. Paul et exercé dans les catacombes.

"L'Empereur, dit Bossuet, qui portait parmi ses titres celui de Souverain Pontife, souffrait le Pape dans Rome avec plus d'impatience qu'il ne souffrait dans les armées un César qui lui disputait l'empire."

Au sortir des catacombes, cette souveraineté resta debout pour recevoir des princes et des peuples les accroissements providentiels et successifs qui lui étaient réservés. Cette opération cachée de la Providence est un des spectacles les plus curieux de l'histoire. En effet, on ne trouve ici ni traité, ni combats, ni intrigues, ni usurpations: en remontant, on arrive toujours à une Puissance établie comme d'elle-même: Puissance paisible, désintéressée, bienfaisante et à laquelle les peuples comme les princes, la chrétienté toute entière s'empresse de former un apanage indépendant, même avant Constantin. Car dans les temps de

persécution, l'Église romaine, glorieuse martyre, était aussi la plus riche, la plus puissante de toutes les Églises. Les fidèles ne voulaient pas que le Vicaire de J. C. fût au dessous des immenses besoins de son administration spirituelle: ils lui envoyaient de quoi fournir à toutes les pieuses libéralités que cette Église répandait dans tout le monde chrétien.

Trois siècles de persécution, le sang de plusieurs millions de martyrs avait fait de Rome la cité sainte: Constantin se retira vers les rives du Bosphore et dès ce moment, pour le bien des peuples, le Vicaire de J. C. dut remplacer à Rome César absent ou plutôt, comme le dit le Comte de Maistre, "*La même enceinte ne pouvait renfermer l'Empereur et le Pontife.*" Dès ce moment, on sent que les Empereurs ne sont plus chez eux à Rome, ils ressemblent à des étrangers qui de temps en temps viennent y loger avec permission. Mais voici qui est plus étonnant encore, Odeacre, avec ses Hérules, vient mettre fin à l'Empire d'Occident en 475. Bientôt après, les Hérules disparaissent devant les Goths, et ceux-ci à leur tour cèdent la place aux Lombards qui s'emparent du Royaume d'Italie. Quelle force, pendant trois siècles, empêchait tous ces princes de fixer d'une manière stable leur trône à Rome? Quel bras les repoussait à Milan, à Pavie, à Ravenne?"

(à continuer.)



Parlement Provincial.

MR. LE RÉDACTEUR.—Les bills de Judicature de Mr. LaFontaine ont été lus une 2^e. fois et remis au 3 d'Avril. On a introduit aussi un bill pour amender la loi de libelle, et un autre pour définir la ligne de division entre le Haut et le Bas-Canada.

Mr. Méthot a donné avis qu'il proposerait, le 2 Avril, de mettre la Chambre en comité général pour voter une adresse à la Reine; se plaignant des arrangements pris par la Grande-Bretagne avec les États-Unis pour le transport des malles anglaises sur ce dernier territoire.

Voici un résumé des résolutions que doit proposer, le 12 Avril, Mr. McKay dans le conseil législatif.

Résolu 1^o. Que la constitution de cette chambre est défectueuse.

2^o. Que la nomination du nombre illimité des membres de cette chambre, laissée de fait aux membres du Conseil Exécutif, ôte à cette chambre le frein qui la protégeait contre une législation injuste et oppressive.

3^o. Que cette chambre est en faveur de sa dissolution, pour être ré-organisée sur de meilleures bases.

4^o. Qu'une adresse en conséquence soit présentée au Gouverneur Général.

A défaut d'autres nouvelles, voici un abrégé de l'une des clauses du bill d'incorporation de l'Institut Canadien de Montréal, maintenant devant la chambre.

La corporation sera divisée en quatre facultés: des lettres, des sciences physiques, des sciences naturelles, des arts & métiers. Chacune de ces facultés pourra se diviser en sections, comme suit: 1^o. la faculté des lettres en sections de Littérature, Philosophie, Géographie, Histoire; 2^o. la faculté des sciences physiques en sections de Mathématiques, Physique, Astronomie, Chimie minérale, Chimie appliquée aux arts, Pharmacologie; 3^o. la faculté des sciences naturelles en sections de l'Histoire naturelle en général, Botanique, Minéralogie, Chimie organique Pathologie, Physiologie, Hygiène; 4^o. La faculté des arts et métiers en sections de Commerce, Politique, Jurisprudence Médecine, Arts à produits chimiques, Économie politique, Peinture, Agriculture, Musique.

La corporation pourra établir des cours publics d'enseignement sur ces diverses branches. A la fin de tels cours, toute personne qui l'aura suivi régulièrement aura droit à un certificat, sur la présentation duquel tout bureau d'examineurs, ou chambre, ou collège, ou corps légalement institué devra faire subir l'examen requis par la loi à la personne à qui il aura été octroyé.

H. E. T.

LIBELLE.

QUÉBEC, 4 AVRIL, 1849.

Mr. le grand vicaire Mailloux a fait ses adieux, dimanche dernier, aux fidèles de la paroisse de St. Roch, après une retraite de trois semaines qu'il leur a prêchée avec un zèle infatigable et un succès bien propre à l'encourager.

Premiers.

RHÉTORIQUE.

J. Piteau, en version.

TROISIÈME.

Ed. Guilmet, en leçon.

CINQUIÈME.

R. Alleyn, en thème

SEPTIÈME.

A. Fournier, en version.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Premier ordre.

N. Maingui.

Second ordre.

X. Dussault, M. Marticotte et H. Masson en anglais.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE. M. Cobden a complètement échoué dans le Parlement au sujet de la réforme financière qu'il proposait. Il voulait réduire de dix millions de louis sterling, les dépenses de l'État. Les protectionnistes font de grands efforts pour imposer une taxe sur l'agriculture. Une grande assemblée de commerçants a eu lieu à Liverpool contre le rappel des lois de navigation. La guerre du Punjab coûte £5,000 par jour à la compagnie des Indes.

FRANCE. L'anniversaire de la révolution de février a été célébré avec pompe et magnificence dans l'église de la Magdelaine. L'Archevêque de Paris a chanté la messe. Toutes les autorités constituées, les membres du corps diplomatique ont assisté en grand costume à cette cérémonie qui a été très imposante. La rue de la Concorde qui aboutit à cette église était bordée d'urnes funéraires et de candélabres. La place de la Concorde et les autres de la ville avaient aussi été préparées de manière à inspirer plutôt le regret et le deuil que la joie. Il y avait dans l'église une chapelle ardente avec un cénotaphe, qui furent ôtées pour le chant du *Te Deum*.

Les rouges ont essayé, à la fin de la cérémonie, lorsque le Président sortait du temple, de crier: "A bas les ministres! à bas les traîtres!" mais leurs voix ont été couvertes par les cris de "Vive la République! Vive Napoléon!"

Des troubles sérieux ont eu lieu à Lyon, le 10 et le 20 de février: mais l'attitude forte et imposante prise par l'autorité a ramené la tranquillité. On attribue ces troubles à la présence du maréchal Bugeaud en cette ville qui compte parmi les ouvriers, un assez grand nombre de socialistes et de communistes.

L'instruction des accusés de mai a commencé à Bourges, le 7 mars.

Il paraît que le président et ses ministres ont décidé de ne pas recevoir les ambassadeurs de la glorieuse République Romaine. Le gouvernement autrichien pour faire sa cour au président de la république française, a mis à sa disposition les restes mortels du duc Reichstadt, pour qu'ils soient réunis dans l'église des Invalides à ceux de son père.

Malgré les luttes acharnées des partis, le gouvernement acquiert chaque jour de la force. Le peuple, non celui des barricades, celui de juin, paraît bien disposé à repousser toute tentative contre l'ordre établi. Le président, par sa conduite ferme et judicieuse continue à s'acquiescer l'approbation de toutes les classes honnêtes. Quelques vigoureux que soient

les efforts que font les socialistes pour conquérir le pouvoir au moyen des prochaines élections, ils seront sans succès. La nation est hostile aux principes qu'ils ont émis contre les lois et la propriété.

La confiance augmente; les fonds ont subi une hausse considérable, et la tranquillité règne partout excepté sur quelques points isolés où les socialistes cherchent à exciter des troubles.

Des débats intéressants ont eu lieu le 8 de Mars dans l'Assemblée Nationale sur l'attitude prise par la France à l'égard de Rome et de la Toscane. Les principaux orateurs sur cette question ont été MM. Lamartine, Ledru-Rollin, Drouin de l'Huys, et le général Cavaignac.

ITALIE.—Les Autrichiens ont passé le Pô et se sont emparés de Ferrare. Ils ont levé sur cette ville une contribution de 200,000 écus, plus 6,000 écus par forme d'indemnité en faveur de leur consul. Ils ont exigé le rétablissement des armoiries pontificales, et la remise de six habitants comme garantie de l'exécution des conditions imposées aux habitants de Ferrare.

Le pape a adressé aux ambassadeurs des diverses puissances de l'Europe, un protesté contre la proclamation de la république romaine.

L'Assemblée constituante de Rome a décrété la confiscation et la vente des biens ecclésiastiques, la fonte des cloches des églises. On devait s'attendre à ce que cette glorieuse république qui a commencé par le meurtre ne reculerait pas devant les spoliations et le vol. Comme on le voit les démocrates de la ville éternelle, mettent en pratique les principes de leurs frères de Paris.

Lucien Bonaparte (Prince de Camino), a été élu vice-président de la constituante Romaine.

Le peuple de Rome souffre sans mot dire, le joug que ses libérateurs lui ont imposé au nom de l'égalité de la liberté et de la fraternité. L'anarchie est complètement maîtresse de la ville éternelle. D'après les journaux anglais et français, il paraît certain que les gouvernements catholiques et protestants de l'Europe vont intervenir promptement pour mettre un terme au despotisme démocratique qui tient une partie de l'Italie sous sa verge de fer. Déjà les armées, espagnole, napolitaine et autrichienne sont en mouvements pour les États-Pontificaux. On peut s'attendre à ce que tous ces républicains fanfarons qui imposent aujourd'hui leur volonté au peuple romain, n'offriront nulle résistance, et qu'ils iront achever dans les caves les chants de triomphe commencés dans les rues.

Le Pape est toujours à Gaëte. L'empereur de Russie lui a fait offrir des se-

ours en argent et en troupes.

NAPLES ET SICILE.—Les chambres napolitaines sont en session: elles ont adopté à l'unanimité un ordre du jour approuvant la conduite des troupes en Sicile, et des remerciements ont été votés au général Fitangeri, leur commandant. Une adresse au roi contre le ministère a été adoptée par 73 contre 26.

Des lettres de Naples du 16, annoncent que les négociations relativement aux affaires de Sicile se continuaient sous les auspices les plus favorables. La chambre des Pairs s'est placée en antagonisme avec celle des représentants en votant les subsides pour quatre mois, à une majorité de 49 contre 2.

SARDAIGNE.—Le roi a nommé président du conseil, le général Chiodo et donné le portefeuille des affaires étrangères au marquis Vittorio Colli. D'après des lettres de Turin, une grande agitation régnait dans cette capitale. Des adresses avaient été présentées en faveur de Gioberti, mais le parti démocrate s'agitait fortement contre cet ex-ministre et son intervention proposée en faveur du duc de Toscane.

TOSCANE.—Des négociations sont pendantes entre la république de Rome et celle de Toscane par la fusion de ces deux républiques en une seule. Les bases de cette fusion seraient: 1o l'union des deux territoires; 2o les mêmes droits de douane; 3o système de poste uniforme; 4o cours monétaire unique; subsides fournis en commun à Venise.

On dit que le duc de Toscane a demandé l'intervention du roi de Piémont.

ESPAGNE.—Les nouvelles de ce pays sont toujours contradictoires; tantôt les Carlistes battent les troupes de la Reine; tantôt ces dernières battent les Carlistes.

RUSSIE.—L'empereur, disent quelques journaux, a fait signifier aux puissances Européennes sa détermination de maintenir les traités de 1815, en autant qu'ils n'ont pas été changés du consentement des parties contractantes, et qu'il regardera comme un *casus belli* toute violation de ces traités faite sans le consentement de la Russie. Cette nouvelle d'après la Gazette de Cologne, serait controuvée.

AUTRICHE.—L'anniversaire de la révolution n'a pu être célébré à Vienne en conséquence des mesures adoptées par le gouvernement pour empêcher cette fête. C'est vraiment malheureux; car les démocrates de Vienne devaient en cette occasion se soulever de nouveau.

Les Russes sont entrés en Transylvanie pour les Autrichiens contre les Magyars qui reprennent l'offensive.

PRUSSE. Le nouveau parlement a été ouvert par le roi le 26 de février.

LA CROIX.

(Suite et fin).

Comme je l'ai déjà dit, la croix étant regardée comme symbole de la vie spirituelle, on trouva à propos de la placer dans les cimetières, pour rappeler aux chrétiens que la véritable vie ne commençait qu'à la mort de la chair. Bientôt après on la plaça à la tête des tombeaux, et cette coutume est venue jusqu'à nos jours. Dans l'antiquité, on mettait encore la croix dans les carrefours, parceque ces lieux étaient originellement consacrés à Minerve. C'est Grégoire lui-même qui ordonna d'agir ainsi. Car, disait-il, les païens accoutumés à venir déposer leurs offrandes devant les idoles de cette Déesse, adoreront le Seigneur, au lieu des fausses divinités.

On représenta d'abord la croix purement et simplement. Les premiers chrétiens avaient une certaine répugnance à montrer le Christ sur son instrument de supplice. Le premier exemple que l'on trouve de Jésus-Christ attaché sur la croix date du VII^e siècle, et se trouve à Florence. Plus tard, vers le VIII^e siècle, on plaçait au pied du Crucifix, la Ste. Vierge, St. Jean, des morts ressuscitants, etc. On y voyait de plus, et de nos jours encore, la Magdeleine. Pendant le XIII^e siècle, on mettait au revers du Christ en croix, la Vierge avec l'enfant Jésus, ou bien Adam et Eve goûtant du fruit défendu. L'imagination des Chrétiens du moyen-âge était si féconde, qu'ils mettaient sur le haut de la croix, un pélican se seignant pour nourrir ses petits: c'était pour signifier que J. C. avait répandu son sang pour nous sauver. Enfin souvent à la place de la Vierge, on voit St. Martin coupant son manteau, image de J. C. se sacrifiant pour le genre humain.

La croix ne parut pour la première fois sur les monnaies qu'après la mort de Constantin. C'était le *Labarum* que l'on gravait sur ces pièces, c'est-à-dire une croix de St. André, surmontée d'un rho (P). Sous les Mérovingiens en, Gaules, la croix sur les monnaies prenait toutes les formes imaginables. Mais sous la dynastie suivante, celle des Carolingiens, elles ne présentaient que des croix grecques. Cette coutume dura jusqu'à St. Louis, sous le règne de qui l'on vit paraître la croix de lys, qui se voit encore jusqu'à Louis XIV. Enfin sous Louis XV les croix disparurent des monnaies.

Le droit d'asyle originellement propre aux églises, passa bientôt à tous les autels, et ensuite à chaque représentation du supplice de J. C. C'est de là qu'est venue la coutume de planter des

croix sur les grands chemins. Ce droit d'asyle est autorisé par le vingt-neuvième canon du second concile de Clermont, tenu en 1095. Mais ces croix ne jouissaient de leur privilège qu'après avoir été bénites et consacrées par l'évêque.

L'usage de porter des croix sur soi était autrefois commun à tous les fidèles. Les Grecs eux-mêmes ont conservé cette coutume, et portent presque tous une croix sur eux. Cette habitude est sans doute fort ancienne, car Saint Procope, martyr sous Dioclétien, en portait une. Les Papes et Archevêques depuis longtemps en suspendent une à leur poitrine. Ceux-ci la faisaient d'abord porter devant eux: le père Thomassin croit qu'ils agissaient ainsi parceque tous les pas et démarches de ces prélats ne tendaient qu'à l'établissement et à l'agrandissement du royaume de la croix. Les chevaliers du Temple, de Saint-Jean-de-Jérusalem et de Saint-Lazare portaient aussi des croix de différentes formes sur leurs manteaux et leurs cottes d'armes, et de là elles passèrent sur leur poitrine.

Constantin, après avoir vu le *Labarum*, abolit entièrement le châtement de la croix. Depuis cette époque, il n'est plus question de ce supplice, sauf quelques exceptions. Au moyen-âge, par exemple, il y eut quelques exemples d'exécution sur la croix: en 1127, Louis-le-gros fit crucifier Bertholde, premier auteur de l'assassinat de Charles-le-Bon, comte de Flandre. En 1225, Jeanne, comtesse de Flandre mit en croix l'imposteur qui se disait son père, et voulait la dépouiller de ses états. Enfin, en 1347, les Juifs à Paris et dans toute la France furent punis de ce supplice.

PHILOSTAURE.



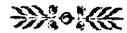
EXTRAIT DU *Journal* odes Jésuites.

SEMAINE SAINTE, 1646.—Le Jeudi Saint les paradis furent faits; chez nous au coin de l'Autel du côté de l'Épître, cela était bien; il y eut quelque manque aux Hospitalières en ce qu'il était noir.

Il y eut lavement des pieds à l'Hospital, où assista le P. Vimont. M. des Chatelets et autres y lavèrent les pieds à 18 sauvages, qui furent ensuite régalez.

Le Vendredy Saint le P. Vimont commença un peu après 7h. à prêcher, il finit après 9h.; ensuite on fit le service où la passion fut chantée à trois, savoir: de Mr. de St. Sauveur, évangéliste, de Mr. le prieur qui faisait la synagogue, et de moi; j'ai pensé pour lors que le P. de Quen eût mieux fait que Mr. de St. Sauveur pour cet article, mais non pas pour le reste du service.

Le Samedy Saint le feu et la bénédiction se firent à la sacristie, et le reste avec les mesmes ministres que le jour précédent. Il me semble de rechef que, pour l'*Exultet*, le P. de Quen l'eût mieux chanté; on ne parla point de l'Empereur ny le Vendredy ny le Samedy; on commença une h. trop tôt, c'est assez de commencer à 9 heures; on commença à 8, on tira au *Gloria* plusieurs coups de canon.



ÉPIÔTE A LA MORT.

Lorsque l'airain retentissant
Sonnera mon heure dernière,
Viens me trouver, mais sans façon,
Mais sans avis préliminaire,
Surtout point de triste émissaire
Qui puisse troubler ma raison;
Je sais très-bien que d'ordinaire
Tu traites par ambassadeur,
C'est la fièvre, c'est la douleur,
Qui doivent entamer l'affaire;
Mais au jour indiqué pour moi,
Marche sans train et sans escorte,
Si ces dames sont avec toi,
Laisse ces dames à la porte.

Vigée.



Ephémérides.

6 Avril.—Révolution du Brésil, 1831. Suppression du costume ecclésiastique en France, 1792. Mort de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, 1199.

7.—Le comte de Frontenac, gouverneur du Canada, 1^{ère} fois, 1672.

8.—Établissement de la compagnie d'Hudson, 1692. Pétrarque couronné au capitol, 1341.

9.—Mr. de la Salle découvre l'embouchure du Mississipi, 1682. Mgr. de Pontbriand, évêque de Québec, 1741. Paix avec les États-Unis, 1784.

10.—3 soldats du 10^{ème} régiment exécutés à Québec pour assaut sur un magistrat, 1771. L'usage des orgues dans les églises commence à Compiègne, 757.

11.—Incendie à Montréal de 100 maisons, la congrégation et 2 chapelles, 1768. Napoléon abdique, 1814.

12.—Lount et Mathews exécutés pour haute trahison, au Haut Canada, 1838. Mort de Bossuet, 1704. Abolition du christianisme au Japon, 1638.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'*Abeille* paraît, autant que possible, une fois par semaine, pendant la durée de l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde, au commencement de l'année. Les Pensionsnaires s'abonnent au bureau de l'*Abeille*, et les externes, chez M.M. Thomas Hamel, Adolphe Legaré.

Le rédacteur est Dominique Racine.